Image not found or type unknown

10% de la valeur de la maison???

Par **talcor**, le **02/10/2019** à **19:05**

BonjourrnrnIl paraitrait que l'épouse de mon père toucherait à son décès 10% de la valeur de la maison dont elle sera usufruitière, si elle ne désire pas y habiter. Sauf que cette maison n est pas à mon père mais bien à ma soeur et à moi suite à une donation faite par acte notarié. Ce serait parait-il une nouvelle disposition!rnrnQu en pensez vous?rnrnMerci pour vos réponsesrnrnCordialement

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés